

LE PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DE PILOTAGE DE L'INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES EN GUINEE DU 5 SEPTEMBRE 2018

I- INTRODUCTION

Le Mercredi 05 Septembre 2018 à 10heures 20mn, une réunion du Comité de Pilotage s'est tenue dans la Salle de Conférence du Ministère des Mines et de la Géologie sous la présidence de l'Honorable Michel KAMANO, Membre dudit Comité.

L'ordre du jour de cette réunion était le suivant :

- 1- Adoption du Procès-Verbal de la réunion du 25/07/2018 ;
- 2- Compte rendu de la Commission ad hoc de suivi de la Validation ;
- 3- Présentation du Rapport initial 2017 par le Cabinet Moore Stephens ;
- 4- Divers.

II- DEROULEMENT

Mr DIABY Mamadou : Bonjour à tous, nous allons commencer notre réunion d'aujourd'hui sous la présidence de l'Honorable Michel KAMANO, étant donné que le Président du Comité de Pilotage se trouve en France.

Honorable Michel KAMANO : Bonjour Mesdames et Messieurs, tout le plaisir est pour moi de présider cette réunion.

Nous avons perdu un de nos membres en la personne de Elhadj Mamadou Bailo DIALLO, nous allons observer une minute de silence pour le repos de son âme "amen".

Je vous soumets le projet d'ordre du jour pour adoption.

"Ordre du jour adopté "

En votre nom, je souhaite la bienvenue au représentant du Cabinet Moore Stephens qui doit nous présenter son Rapport Initial.

Point 1 : Adoption du Résumé du Procès-Verbal du 25/07/2018

Mr DIABY Mamadou : Pour la lecture du résumé du Procès-Verbal du 25/07/2018

"Procès-Verbal adopté "

Point 2 : Compte rendu de la Commission ad hoc de suivi de la validation, présidée par Monsieur Mohamed Sikhé CAMARA.

Lecture faite de ce 1^{er} compte rendu par Monsieur SYLLA René-Maurice, rapporteur de la commission Ah-hoc.

2^{ème} compte rendu fait par Monsieur SOUMAH Abdoulaye.

Mr Mohamed Sikhé CAMARA : Voilà chers membres du Comité les deux présentations des deux réunions que nous avons tenues. Ce travail fastidieux nous a permis de rendre le Rapport plus fiable.

Quant à Monsieur KOUROUMA et moi-même nous allons vous faire parvenir des documents complémentaires.

Honorable Michel KAMANO : Merci à Monsieur le Président de la Commission et aux deux rapporteurs.

Nous félicitons la Société Civile pour les résultats obtenus lors de la tenue de son Atelier d'auto-évaluation à Kindia.

La Société Civile est un partenaire incontournable dans une Gouvernance moderne.

Votre chronogramme de rencontres est appréciable et va contribuer à l'amélioration des points verts.

Dr Alpha DIALLO Abdoulaye : Les Rapports ont été fidèles.

Nous estimons que nous avons fait notre devoir et nous vous demandons de remercier la NRGi qui a bien voulu nous accompagner dans ce travail gigantesque. Je dis merci au Comité de Pilotage pour cette reconnaissance.

"Compte rendu de la Commission ad hoc adopté"

Point 3 : Présentation du Rapport initial 2017 par le Cabinet Moore Stephens, par projection, débats sur la Présentation.

Honorable Michel KAMANO : Je souhaite qu'on discute sur :

- le seuil de matérialité.
 - Les dépenses sociales obligatoires ;
 - L'octroi des permis et la rapprochement des données ;
 - les différents points qui nécessitent la Décision du Comité de Pilotage ; et
 - le CPDM pour clarifier le cas du cadastre minier.

Mr Mohamed Baba SYLLA/CPDM : J'ai noté les différents points de limitation. Sur la liste, CBK n'existe pas dans le cadastre or dans la réalité CBK est bien là.

Pour les carrières, il y a eu la photographie du cadastre. C'est pendant la période transitoire que la liste des carrières n'a pas été fournie.

La photographie du cadastre au 31/12/2018 demande un travail qu'on va faire afin que le consultant puisse être mieux éclairé.

Mr DIABY Mamadou : Il n'y a pas d'audits au niveau du cadrage. L'étude du cadrage n'a jamais fait l'objet d'audit ce sont les données de base qui doivent être auditées, certifiées et validées. Les carrières à l'intérieur du pays ne remontent pas les informations.

Mr Mohamed Baba SYLLA : Nous allons fournir la liste des carrières qui font les paiements, surtout dans le corridor nord-ouest.

Mr Karim/Consultant : Il y a des Sociétés dont les limitations n'ont pas d'impact, est le cas de CBK.

Mr KABA Sidiki : Dans le Cadastre, il y a des informations au niveau local et quelle est la différence ?

Honorable Michel KAMANO : Il y a une alternative donnée par l'Administrateur Indépendant pour donner un Rapport fiable.

Mr DIABY Mamadou : Je demande l'avis de la Société Civile autour du seuil de matérialité. Je souhaite qu'on remonte à Deux milliards GNF compte tenu de nos contraintes. Avec ce montant 99% des revenus seront recouverts. Je laisse le soin au Comité de Pilotage de décider. N'oubliez pas que le Rapport 2017 doit être publié au plus tard le 30/11/2018.

Dr DIALLO Alpha Abdoulaye : On était dans la posture de réduction. Est-ce que c'est pour réduire le volume du travail du Consultant ?

Si on nous demande de relever ce seuil de 700 millions GNF à Deux milliards GNF, cela demande une réflexion. Si on ne peut pas réduire qu'on puisse le maintenir.

Honorable Michel KAMANO : Pour la Société Civile, ce n'est pas l'enveloppe mais plutôt l'impact que cela produit sur le pays. Pourtant Deux milliards GNF, c'est un montant significatif pour les sociétés.

Mr Karim/Consultant : Pour clarifier les choses, certes on aura moins de travail, ce n'est pas là le sujet.

L'important est que toutes les Sociétés seront dans le Périmètre. Nous voulons un bon rapprochement car, 48 Sociétés c'est important.

Mr DIALLO Alpha Abdoulaye : cette précision de Mr Karim est de taille. L'objectif de l'ITIE/Guinée est de sensibiliser le maximum de

Sociétés. Sur cet aspect, ces Sociétés d'exploitation ou de recherche doivent être prises en compte.

Mr Karim/Consultant : Si vous voyez le Rapport ITIE/2016, on est allé au-delà de la norme. On veut parler de périmètre de réconciliation. Celles qui sont au seuil de Deux milliards GNF sont importantes, elles seront dans le Périmètre.

La tendance est que le relèvement de ce seuil de matérialité a un impact environnemental.

Les Sociétés qui sont en dessous, seront dans le Périmètre mais, ne feront pas l'objet du rapprochement avec les régies de l'Etat.

Mr Cheick KEITA : On a dit ici que certaines sociétés de l'Etat doivent être intégrées dans le Périmètre. Certaines n'ont pas atteint le Seuil ?

Pour les sous-traitants on les met dans la déclaration unilatérale ? Il y a incohérence.

Mr Sékou Oumar Ly DIALLO : Je suis d'accord pour le relèvement du seuil de matérialité à Deux milliards GNF.

Mr SOUMAH Abdoulaye : Les 100 000 US Dollars ne correspondent plus aux 700 millions GNF. Toutes les Sociétés ayant atteint le seuil seront dans le Périmètre.

Les Sociétés de carrières et les sous-traitants, étant entendu qu'on a les problèmes de collecte, le Comité de Pilotage n'a pas dit de les sortir du Processus.

Les Sociétés d'Etats atteignant le seuil ou pas vont être dans le Rapport. Les dépenses sociales obligatoires ne seront pas applicables pour 2017.

Mme CAMARA Hadja Aminatou BARRY: Il faudrait avec la nuance qu'on décide avec les collectivités. Qu'il y ait la déclaration des collectivités, qu'on envisage que les collectivités participent à nos discussions à mon avis et les mettre dans le Processus. Pour ce Rapport, ce n'est pas possible maintenant.

Mr Moussa Iboun CONTE : J'abonde dans le même sens que Mme CAMARA. Nous avons un mandat social. Pour nous, le défendre sur le site minier est très important. Je voudrais que tout le monde anticipe sur ces tâches. Il faut que les élus locaux, une fois installés, s'impliquent dans les dépenses sociales et paiements locaux.

Les sociétés qui ne respectent pas le règlement doivent faire l'objet d'un suivi.

Dr DIALLO Alpha Abdoulaye : On nous demande toujours les paiements directs infranationaux, c'est la base du Rapport. Si on apprécie le Rapport 2016, c'est par rapport à ces paiements sociaux.

Je demande au cabinet d'intégrer les paiements sociaux dans le Rapport 2017, cela ne ferait que renforcer sa qualité.

Mr DIABY Mamadou : Les paiements infranationaux seront dans le Rapport mais les collectivités ne seront pas dans le Périmètre de réconciliation, puisque les moyens ne sont pas disponibles pour le rapprochement.

Honorable Michel KAMANO : Si je comprends, Dr DIALLO parle de la transparence sur le plan national.

On va faire une recommandation afin que les collectivités remontent les informations.

Mr MAGASOUBA Moussa : Juste une suggestion.

Je pense que la Société Civile peut être un trait d'union entre les collectivités et l'Etat pour réconcilier puisqu'elle participe à la dissémination, et les Sociétés qui payent ces montants au développement ont la faisabilité plus aisée. C'est une piste à explorer.

Mr DIANE Kabinet : Pour l'exercice 2017, ce n'est pas possible pour la remontée des infos pour la réconciliation. Les collectivités ont toujours participé au processus ITIE/Guinée, elles vont s'y mettre pour la remontée des informations pour l'échéance 2018.

Mme CAMARA Hadja Aminatou BARRY: Je pense qu'il faut faire la réconciliation même pour 2017. Ceux qui ont versé un certain seuil, il faut faire la réconciliation sinon ce sera un recul.

Honorable Michel KAMANO : Compte tenu de l'importance des montants payés aux collectivités et le seuil relevé doivent permettre la réconciliation.

Mr CONTE Moussa Iboun : Je me bats pour la faisabilité.

Le Comité de Pilotage a opté pour le rapprochement à partir de 2018 pour les collectivités ayant fait un dépassement du seuil et un renforcement de capacités pour l'ensemble des revenus communautaires ; je ne suis pas contre la réconciliation.

Mr DIABY Mamadou : Quelque part il y a une information de source jeune Afrique sur l'ITIE/Guinée, qu'on corrige cela et qu'on se réfère au Ministère des Mines car il s'agit de la Guinée, il y a des sources mieux indiquées s'agissant de l'accord cadre entre la Guinée et la Chine.

- La Guinée va donner des permis aux sociétés chinoises, qui vont exploiter les zones minières. Le Montant provenant des taxes servira à réaliser les infrastructures;
- Chinalco, on le laisse dans le périmètre de réconciliation ;
- Rio Tinto, on l'exclut du périmètre de réconciliation faute de répondre en Guinée;
- Pour les échantillons, on va prendre contact avec CPDM et on va cibler certaines Sociétés pour que l'Administrateur Indépendant fasse ses analyses.

Mme CAMARA Hadja Aminatou BARRY : Nous sommes dans un Processus International. Je vois qu'il y aura un recul. On ne peut pas prendre cette décision sans justifier.

Honorable Michel KAMANO : Il n'y aura pas de recul car il n'y a pas eu de rapprochement en 2016 en ce qui concerne les sous-traitants.

Toutes les Sociétés qui ont payé Deux milliards GNF et plus doivent faire le rapprochement.

Mme CAMARA Hadja Aminatou BARRY : Ce qui se passe ici n'est pas le problème de l'ITIE/Internationale si ça n'a pas marché chez nous, les autres ne pensent pas comme nous, il faut qu'on soit réaliste. Vous n'aurez pas plus de deux collectivités.

Mr Karim/Consultant : Je reviens sur les points de décisions du Comité de Pilotage.

« Les points de décision ont été passés en revue et le Comité s'est prononcé sur chaque point ».

Point 4 : Divers : Pour votre information,

- **Mr THIAM Mohamed Aly** est nommé Président de la Chambre Administrative à la Cour Suprême ;
- l'ONG Actions Mines tient une conférence sur l'ITIE/Guinée le 13/09/2018 à l'ENAM;
- Mme CAMARA Hadja Aminatou BARRY a perdu son beau-frère ;
- La réunion du Comité de Pilotage avec la mission de l'ITIE/Internationale aura lieu le Mardi 11/09/2018 à 10 heures 00.

Honorable Michel KAMANO : Je vous remercie tous pour votre participation positive. Merci également au consultant Indépendant.

III- Conclusion :

Au terme de ses débats le comité est parvenu aux conclusions suivantes :

- 1) le comité approuve le procès-verbal de sa réunion du 25 Juillet 2018 ;
- 2) le comité a pris bonne note du compte rendu de la commission Ad-hoc chargée du suivi de la validation ;

Il félicite la Société Civile pour les résultats obtenus lors de son Atelier des 20 et 21 Avril 2018 à Kindia, il apprécie les efforts fournis pour l'auto-évaluation et l'adoption d'un code de bonne conduite des acteurs de la Société Civile.

- 3) le comité a suivi avec un grand intérêt la présentation du Rapport Initial 2017 de l'ITIE-GUINEE par Monsieur Karim LOURIMI du Cabinet Moore Stephens. A l'issue de cette présentation, le comité a décidé ce qui suit ;

- le comité a validé le seuil de matérialité de 2 Milliards de GNF pour le périmètre de réconciliation ;
- le comité a validé le seuil de 700.000.000 FG pour les autres flux (paiements significatifs) ;
- le comité a accepté la marge d'erreur de 0,8% pour les écarts de réconciliation et le montant de 9 millions de GNF à partir duquel un écart nécessite la collecte de justificatifs nécessaires auprès des parties déclarantes ;
- le comité a opté pour le rapprochement, à partir de 2018, des collectivités ayant obtenu des paiements de plus de deux Milliards de GNF en 2017, tout en recommandant le renforcement des capacités des collectivités ;
- le comité a opté pour l'intégration dans le périmètre de :
 - ✓ la Société Chinalco après avis du CPDM ;
 - ✓ Hyperdynamics après avis de l'ONAP ;
- le comité a opté pour l'exclusion des sous-traitants du périmètre de réconciliation, tout en les incluant dans les déclarations unilatérales de l'Etat ;

- le comité a opté pour la reconduction de la définition de la propriété réelle retenue en 2016 et des personnes politiquement exposées ;
- en ce qui concerne l'octroi des permis, le comité a approuvé l'échantillon à vérifier et proposera les références, des permis qui feront l'objet de vérification de conformité avec la procédure cadastrale ;
- le comité a opté pour la reconduction dans le périmètre de rapprochement des volumes de productions et d'exportation ;
- le comité a enfin approuvé la procédure d'assurance et de certification des données.

Séance Levée à 14h 00mn

Le Rapporteur



Mr DIABY Mamadou

Le Président



Mr Honorable Michel KAMANO

SECRETARIAT EXECUTIF

REUNION DU COMITE DE PILOTAGE

Lieu : Ministère des Mines et de la Géologie

Ordre du jour :

1. Adoption du Procès-Verbal de la réunions du Comité de Pilotage du 25 Juillet 2018 ;
2. Présentation du Rapport Initial 2017 par le Cabinet MOORE STEPHENS et examen des points de décision ;
3. Compte rendu de la Commission ad hoc de suivi de la Validation ;
4. Divers.

LISTE DE PRESENCE

N°	Prénoms et Nom	Fonction/Service	N° Téléphone	E-mail
1	Saadou	NIMAGA Président du Comité de Pilotage	628 033 331	saadou_nimaga@yahoo.fr
2	Mamadou	DIABY Secrétaire Exécutif / ITIE-GUINEE	628 593 062	diabytite@yahoo.fr
3	Honorable Michel	KAMANO DEPUTE	664 206 006	ruikamano49@gmail.com
4	Dr Alpha Abdoulaye	DIALLO RAJ-GUI/Société Civile	628 375 599	alphado2003@yahoo.fr
5	Mohamed Aly	THIAM Justice	657 297 845	bintasmaoualy@gmail.com
6	Karim	LOURIMI Moore Stephens	+ 216 275 965	karim.lourimi@moorestephens.com
7	Sum-min	KIM Chargee de Programme	622 928 384	skim@resourcegovernance.org
8	Kabinet	DIANE Coopération Communication ANCG	622 597 442	ancguinee2012@gameil.com
9	Sidiki	KABA Manager BCRG	622 208 341	sidikiba2002@yahoo.fr
10	Dr Camara Aminatou	BARRY REFAMP/GUINEE	628 252 958	gnarabcc@gmail.com
11	Mamadou Djouldé	DIALLO Cour des comptes	620 050 607	diallomamadoudjoualde32@gmail.com
12	Elhadj Cheick	KEITA Expet Comptable /OGCCA	655 212 892	cheikkeita295@gmail.com
13	Moussa Iboun	CONTE Président /AGEPI/PCQVP	664 544 554	contmoussaiboun@gmail.com

N°	Prenoms et Nom	Fonction/Service	N° Téléphone	E-mail
14	Moustapha KEITA	Chambre des Mines	622 351 036	opinionkeita2003@yahoo.fr
15	Morifing CONDE	Chef de bureau CBG - Conakry	628 375 786	morifin.conde@cbg-guinee.com
16	Sékou Oumar Ly DIALLO	CNTG / PCQYP	622 301 353	Kousenarou@hotmail.com
17	Mohamed Sikhé CAMARA	DNAD / MATD	622 298 416	sikson94@hotmail.fr
18	Aboubacar KOUROUMA	DG/BSO/MMG	620 428 485	akourouma@wortanara.com
19	Me Mohamed SAMPIL	Ordre des Avocats	628 365 066	mohamedsampil9@gmail.com
20	Hawa Camille CAMARA	Haut Autorité de la Communication	622 397 070	camibarr@gmail.com / camihawa@yahoo.fr
21	Lansana DIAWARA	CES	621 042 323	agubguinee@gmail.com
22	Abdoulaye SOUMAH	RPM/Secrétariat Exécutif ITIE-GUINEE	664 266 194	absoumah@yahoo.fr
23	Sékou Amadou DRAME	CC/Secrétariat Exécutif ITIE-GUINEE	664 201 722	sekou62@yahoo.fr
24	René Maurice SYLLA	RSE/Secrétariat Exécutif ITIE-GUINEE	628 934 466	renemauresylla@gmail.com
25	Mamadou Moussa SIDIBE	Assistant Financier/SE/ITIE-GUINEE	622 916 389	
26	Mohamed DIABY	Consultant Cabinet IFN	622 821 716	inf48nabe@gmail.com
27	Moussa KOUROUMA	Chef Comptable / DAF	664 186 944	kouroumamoussa3@gmail.com
28	Daouda CONDE	Charge d'étude	628 079 931	condedaouda@hotmail.fr
29	Moussa MAGASSOUBA	Conseiller Juridique / SAG	628 685 208	moussa.magassouba@anglogoldashantie.com
30	Baba SYLLA	DGA / CPDM	626 234 884	
31	Laye KANDE	DGA / SAJ	622 205 035	layekand@yahoo.fr
32	Fara Elie LENO	CPDM	622 534 924	f.elieleno@gmail.com
33	Mohamed Aliou THIAM	Consultant Informatique	624 738 811	site.technique2@gmail.com
34	Fodé TOURE	AA/SE/ITIE-GUINEE	622 621 702	fodetoure48@yahoo.fr
35	Hadja Nènè Gallé Adama DIALLO	Secrétaire/SE/ITIE-GUINEE	664 227 536	
36	Nimatoulaye BARRY	Secrétaire/SE/ITIE-GUINEE	657 542 744	barrynima92@yahoo.fr
37	Abdoulaye Sinkoun KABA	Solutions "C"	669 399 975	sinkoun@hotmail.com
38	Ibrahima BANGOURA	Informaticien	626 888 957	ibrahima11@yahoo.fr
39	Kadiatou BANGOURA	MMG	664 303 007	kadibangoura@yahoo.fr
40	Charles KATTY	Langué PUB	626 051 905	lenguepubguinee@gmail.com